

Arrêté

Générale

modern

# Arrêté n° 2019-041/PR/MCPT portant adoption du projet du Budget Prévisionnel 2019 de Djibouti-Télécom.

n° 2019-041/PR/MCPT

Ministère

MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION, CHARGE DES  
POSTES ET DES TELECOMMUNICATIONS

Date de publication

31 janvier 2019

Numéro JO

n° 2 du 31/01/2019

Date du numéro

31 janvier 2019

## INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

**VU**La Constitution du 15 septembre 1992

**VU**La Loi constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la constitution

**VU**La Loi n°12/AN/98/4ème L du 11 mars 1998 portant réforme des sociétés d'Etat, des sociétés d'Economie mixte et des établissements publics à caractère industriel et commercial

**VU**La Loi n°13/AN/98/4ème L du 11 mars 1998 portant réforme du secteur des Postes et Télécommunications

**VU**La Loi n°143/AN/16/7ème L portant Code de la Bonne gouvernance des entreprises publiques

**VU**La Loi n°212/AN/17/7ème L portant réorganisation du Ministère de la Communications, chargé des Postes et des Télécommunications

**VU**Le Décret n°99-0077/PR/MFEN portant réforme des sociétés d'Etat, des sociétés d'économie mixte et des établissements publics à caractère industriel et commercial

**VU**Le Décret n°99/0178/PR/MCCPT du 20 novembre 1999 portant statuts initiaux de la société Djibouti Télécom

**VU**Le Décret n°2001-0211/PR/PM relatif aux établissements publics à caractère administratif et réglementant la période transitoire des entreprises publiques

**Vu**le décret n°2012-240/PR/MCCPT du 04 novembre 2012, portant nomination des membres du Conseil d'Administration de l'entreprise publique "DJIBOUTI TELECOM SA", **VU** Le Décret n°2016-109/PRE du 11 mai 2016, portant nomination du Premier Ministre, **VU** Le Décret n°2016-110/PRE du 12 mai 2016, portant nomination des Membres du Gouvernement

**VU**Le Décret n°2016-148/PREdu 16 juin 2016, fixant les attributions des ministères

**VU**Procès Verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 18 Novembre 2018, **VU** La Délibération n°001/DT/2018 du Conseil d'Administration du 18 Novembre 2018 portant approbation du Budget Prévisionnel 2019

SUR Proposition du Ministre de la Communication, Chargé des Postes et des Télécommunications. Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 11 Décembre 2019.

#### TEXTE INTÉGRAL

---

##### Article 1

Le projet du Budget Prévisionnel 2019 de Djibouti Télécom SA est approuvé pour les montants en francs Djibouti ci-après

:1- Opérations de fonctionnement : Total des produits : DJF 26 871 650 580 Total des charges : DJF 23 830 392 396 Impôts sur les bénéfiques : DJF 760 314 546 Bénéfices prévisionnels nets d'impôts : DJF 2 280 943 638

- Opérations en capital

: LES INVESTISSEMENTS STRATEGIQUES DJF 9 054 019 000 LES INVESTISSEMENTS EXCEPTIONNELS DJF 2 918

555 160 LES INVESTISSEMENTS USUELS : DJF 2 741 070 000

Article 2 : Le présent arrêté sera enregistré, publié et diffusé partout où besoin sera.

---

---

*Le Président de la République  
chef du Gouvernement*

**ISMAÏL OMAR GUELLEH**